

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 juillet 2012

2012 V. 32 G relatif à la sauvegarde des emplois de la société SURCOUF.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant l'attention portée par les élus parisiens au devenir des magasins SURCOUF implantés à Paris ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris, lors de sa séance de mars 2012, et l'intervention menée au nom du Maire de Paris auprès de M. Hugues MULLIEZ, disant l'inquiétude du Conseil pour l'avenir des 150 salariés parisiens du groupe ;

Considérant le vœu déposé par Mme Michèle BLUMENTHAL et les élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, adopté à l'unanimité par le Conseil du 12^e arrondissement, le 2 juillet 2012 ;

Considérant le vœu présenté par M. Alexis CORBIERE, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris intervienne auprès des propriétaires des murs des magasins SURCOUF de Paris afin que ceux-ci apportent leur soutien à toutes les solutions de reprise susceptibles de préserver l'emploi des salariés de l'enseigne,

- M. le Maire de Paris saisisse les services de l'Etat pour que toutes les solutions susceptibles de sauver les emplois soient soutenues et encouragées.